

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-54 DU 19 FEVRIER 1997  
chargeant Monsieur Albert TEVOEDJRE  
Ministre du Plan, de la Restructuration  
Economique et de la Promotion de l'Emploi de  
l'Intérim de Monsieur Pierre OSHO, Ministre  
des Affaires Etrangères et de la Coopération  
pour compter du 18 Février 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996;
- VU le Décret n° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du Gouvernement;

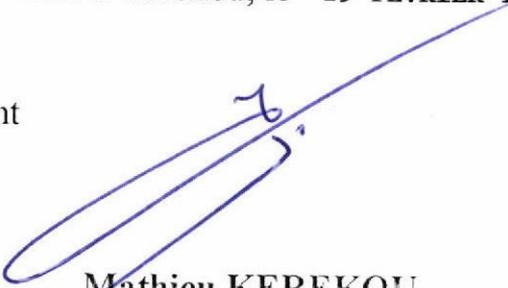
DECRETE

Article 1er : Pour compter du 18 Février 1997 Monsieur Albert TEVOEDJRE, Ministre de la Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de Monsieur Pierre OSHO.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 FEVRIER 1997

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

  
Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - PM 4 - MAEC 4 -  
MILDH 4 - SGG 4 - Autres Ministères 16 - Départements 6 - JORB 1.